

Charte de déontologie et règlement

Association des Graphothérapeutes Approche Multiple Européens

L'objectif de cette charte est de définir les fonctions et les actions que l'AGAME met en œuvre afin de répondre à toutes les demandes de recherche en dysgraphie et rééducation en écriture.

L'AGAME c'est :

- Développer un réseau de Professionnels pratiquant la Graphothérapie Approche Multiple : c'est-à-dire considérer l'enfant dans sa globalité et son environnement.
- Diffuser la graphothérapie.
- Informer, se former, partager les expériences, s'entraider, élargir le champ des applications possibles.
- Autoriser le Bureau à diffuser sur le site de l'AGAME ses coordonnées professionnelles dans un fichier commun.

Dans le cadre de leur fonction, les graphothérapeutes AGAME utilisent les méthodes enseignées pour leur pratique mais dans la limite de leurs connaissances et expériences.

Les graphothérapeutes AGAME s'engagent à :

- 1) - Elargir l'investigation au-delà du simple constat de déficience du geste d'écriture - à l'observation des productions écrites, documents scolaires notamment - pour déceler, le cas échéant, par des tests spécifiques, la problématique installée et affiner la rééducation à mettre en place.
- 2) - Connaître et reconnaître les signes de précocité pour en tenir compte dans la stratégie de remédiation. Avec l'accord du responsable juridique, dans le cas d'un demandeur mineur, se mettre en relation avec tout professionnel de santé habilité à faire passer des tests psychométriques, afin de confirmer ou d'infirmer la conclusion de ses tests passés dans son cabinet.
- 3) - Connaître et reconnaître les autres difficultés d'apprentissages liées à la dysgraphie : dyscalculie, dysorthographe, dyslexie, dyspraxie, TDA avec ou sans hyperactivité ... Savoir expliquer, avec le support des résultats des tests et de son questionnement et, toujours avec accord, pouvoir orienter auprès des professionnels de santé le mieux qualifiés pour confirmer ou infirmer ses doutes.
- 4) - Contacter, en accord avec les parents et si nécessaire, l'Etablissement scolaire pour une meilleure synergie des actions à entreprendre et effectuer le suivi de celles-ci.

Email asso.agame@gmail.com

www.agame.pro Association loi 1901 immatriculée W332018322 Préfecture du Loiret

- 5) - Aider et soutenir les parents dans la constitution d'un dossier pour une demande de tiers-temps, d'aide matérielle et/ou humaine indispensable en cas de dysgraphie de lenteur notamment, et quand la rééducation s'avère trop laborieuse ou trop tardive, surtout en période de pré-examen ou concours.
- 6) - Etablir un bilan oral ou écrit lorsque ce dernier est demandé. En tant que graphomotricienne ou graphopédagogue, s'engager à se former sur la conduite et la rédaction du bilan.
- 7) - Appliquer la plus grande prudence dans ses observations et leurs conclusions.
- 8) - Ne pas outrepasser ses limites et compétences professionnelles et se défendre d'aucun diagnostic, domaine réservé exclusivement au Corps médical (généraliste ou spécialiste).
- 9) - Respecter le secret professionnel.
- 10) - Agir en confraternité dans toutes les relations qu'il pourra être amené à établir avec d'autres graphothérapeutes, conformément à l'éthique professionnelle.
- 11) - Afficher ou mettre à disposition, lors du premier rendez-vous, le tarif détaillé de ses prestations. Toute demande particulière devra faire l'objet d'une étude attentive afin de fixer, avec tact et mesure, le tarif consenti.
- 12) - Mettre un lien vers le site de notre association Sur son site professionnel.
- 13) - Ne plus utiliser le logo ni le nom de l'association après leur départ. L'utilisation du nom AGAME ainsi que son logo est strictement réservé aux adhérentes à jour de leur cotisation.
- 14) - Ne jamais associer l'AGAME à d'autres activités telles que l'occultisme, la divination ... ou autre discipline à connotation sectaire. S'abstenir également d'apparaître, sous quelque forme que ce soit, dans des revues traitant les sujets ci-dessus cités.
- 15) - Ne jamais communiquer tout ou partie des documents en sa possession (courriers, tests, bilans, photos ...) sans demande motivée et accord écrit de la personne concernée ou de son représentant légal.

Le Graphothérapeute pourra être sanctionné, voire radié de l'AGAME, pour toute erreur ou dissimulation à l'ensemble de cette Charte.

Cette Charte comporte 14 Articles.

Appliquée par

Le

A